



Envoyé en préfecture le 24/10/2023

Reçu en préfecture le 24/10/2023

Berger
Levrault

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement ID : 049-200053213-20231003-CM_DEL_23076-DE

Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

DELIBERATION

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'octobre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle Yvon Péan, rue du Moulin, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Sandro GENDRON, le maire,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Marie BEAUDUSSEAU-HEULIN ; Dean BLOUIN ; Brigitte BRARD ; Isabelle BRETAUDEAU ; Martine BRIOT ; Thierry CHEVRIER ; Frédéric FORET ; Stéphane FORTANNIER ; Claire HEULIN-RICHER ; Sonia JAYER ; Christelle LE - BRUN ; Samuel MAUPETIT ; Jean-Marc METAYER ; Cécile MOREL ; Pascal NOGRY ; Jérôme PAY ; Philippe PEAN ; Bruno POUVREAU ; Angélique RETIF ; Sophie ROQUET ; Sylvie ROUSSIASSE ; Franck RUAULT ; Jocelyne RUBEILLON ; Alain TAUNAY ; Maryse TIERCELIN ;

Étaient absents :

Étaient absents excusés : Jean-Marc METAYER

Secrétaire de séance : Cécile MOREL

CM-DEL-23076/ VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS AU SIEML DEPANNAGE DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Vu l'article L. 5212-26 du CGCT,

Vu le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

N° opération	Collectivité	Montant travaux TTC	Taux FDC	Montant FDC demandé	Date du dépannage
EP280-22-24	LES BOIS D'ANJOU (St Georges du Bois)	139.98 €	75%	104.99 €	13.09.2022

EP049-22-115	LES BOIS D'ANJOU (Brion)	1088.54 €	75%	816.41 €	30.09.2022
EP049-22-126	LES BOIS D'ANJOU (Brion)	360.96 €	75%	270.72 €	16.12.2022
EP049-22-127	LES BOIS D'ANJOU (Brion)	511.68 €	75%	383.76 €	22.12.2022
EP049-22-128	LES BOIS D'ANJOU (Brion)	385.86 €	75%	289.40 €	27.12.2022
EP138-23-42	LES BOIS D'ANJOU (Fontaine Guérin)	316.68 €	75%	237.51 €	08.02.2023
EP280-23-27	LES BOIS D'ANJOU (St Georges du Bois)	368.29 €	75%	276.22 €	03.03.2023
EP138-22-41	LES BOIS D'ANJOU (Fontaine Guérin)	584.72 €	75%	438.54 €	21.04.2023

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés **sur la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 Décembre 2022**
- Montant de la dépense : 3 756.71 € TTC
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : **2 817.55€ TTC**

Le versement sera effectué sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEMML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEMML, Monsieur le Maire de la commune des BOIS D'ANJOU, le Comptable de la Collectivité des BOIS D'ANJOU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 3 octobre 2023



Le Maire, Sandro GENDRON